LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Tremplin Sport Formation – Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron

COMITE DIRECTEUR LIGUE FFME AURA
23 janvier 2023
Visioconférence

Présents : B CASADO ; AS DESFRANE ; B ROUX, C VIGIER ; C SOUDAN ; MJ JANICOT ; N NOEL ; P LEGRENEUR ; H DI DOMENICO ; D GARZUEL ; M THOMAS ; D FEVRE ; M BERGER ; G RASTOUT

Excusés : J MELIS ; A DUFOUR

Absents : M ANSELMET ; S BELLABOUVIER ; B CHAMOUX ; S ARMAND

Invités :
BELLISSENT Cristol (Directeur),
BRIGAND Fanny (Directrice adjointe)
BERGER Sandra (Secrétaire de la FFME)
VIGUIER Fabien
CASADO Sébastien

1.**Approbation du Compte rendu**
- du comité directeur en date du 10/01/2023 : Approuvé à l'unanimité
- du comité directeur en date du 14/01/2023 : Approuvé
  Contre 1
  Abstention : 1
  Pour : 12

2.**Propositions et vote augmentation de la cotisation régionale 2023/2024**
B CASADO présente le document mettant en corrélation les projets sur différentes thématiques et la réalisation possible avec une augmentation de 3 euros ou 4 euros de la cotisation régionale (Voir annexe 1)
P LEGRENEUR demande si on confirme l'absence d'embauche sur le ski-alpinisme.
C CASADO confirme.
C SOUDAN donne des informations sur la présence de Madeline : Présence jusqu'en juillet. Puis la ligue pourra faire appel à des indépendants.
G Rastout précise qu'il y a un championnat d'Europe et des coupes du monde en 2024 : 1 emploi à la ligue pourrait être pérenniser.
S CASADO précise que la ligue n'a pas pour missions de gérer l'international, que ce soit pour le ski-alpinisme ou pour l'escalade.
H DIDOMENICO rappelle que la ligue ne participe pas aux compétitions nationales ou internationales. Le recours au matériel de la ligue (Tablettes) est facturé.
C SOUDAN se pose la question de la nécessité d'un temps plein.

B CASADO précise que la ligue assumera ses missions de développement sur le ski alpinisme mais que le projet est à définir et articuler avec les différents acteurs : Clubs, fédération.
Concernant le document, F BRIGAND indique qu'une présentation par camembert serait plus lisible.
D FEVRE aurait aimé des chiffres.
P LEGRENEUR estime ne pouvoir évaluer les besoins sans les couts.
C SOUDAN précise que ce document sera retravaillé et chiffré par la suite.
B ROUX demande quelle est la trésorerie de la ligue.
C SOUDAN annonce que la trésorerie est au plus haut mais à partir de là, cela ne va faire que baisser.
D FEVRE indique qu'en octobre/novembre elle devrait être au plus bas.
Concernant le loisir, B CASADO explique qu'il est difficile d'organiser au niveau de la ligue. C VIGIER confirme qu'il est difficile de toucher le licencié loisir à l'échelon de la ligue, voire de soutenir des actions territoriales locales (CT, Clubs)
S CASADO/ l'augmentation de la cotisation régionale se demande ce qui va être acceptable pour les clubs lors de l'AG ?
C SOUDAN pense qu'il faut présenter l'augmentation à 4 euros et anticiper en préparant la présentation à 3 euros.
B CASADO présentera en amont ce document au présidents de CT pour que le sujet puisse déjà être débattu lors des AG de CT.
S CASADO craint que ce ne soit difficile car des augmentations sont prévues à tous les échelons.

Passage au vote sur ce sujet : Augmentation de 4 euros approuvée (Portant à 10 euros la cotisation régionale)
CONTRE : 0
Abstention : 3
POUR : 11

3.Propositions et vote du budget prévisionnel 2023
C SOUDAN présente le budget prévisionnel (Voir annexe 2).
P LEGRENEUR précise qu'il est impossible pour lui de voter un budget faux.
C SOUDAN précise que le budget prévisionnel correspond au travail préparatoire de D FEVRE.

RESULTATS DU VOTE :
CONTRE : 2
ABSTENTION : 2
POUR : 9
1 refus de vote

4.Préparation AG extraordinaire, AGO + AGE
La salle est réservée à Valence : RDV 8H30 pour installation.
F BRIGAND fera des tests pour les votes en ligne. Il faudra voter via le téléphone.
Point ne fait avec F BRIGAND sur la liste des invités institutionnels
C SOUDAN finalise l'invitation en lien avec M ANTOINE.
Faire partir l'invitation au plus tôt/ vacances.

B CASADO présente l'ordre du jour de l'AG.
F BRIGAND précise qu'il est important de noter pour chaque point si vote ou pas.
S CASADO pense qu'il y aura certainement des questions SNE pour A Carrière

5.Points affaires urgentes

- Baudriers intégraux : Devis validés
- Affaire Chasteix : En cours de finalisation

A fournir RIB + décision du conseil d'état
Les 3000 euros devront être fléchés vers les SNE

- Bénévoles pour médailles olympiques : 1 candidat pour la ligue
- Banque : Urgence de changer les signatures
- Dossier urgent : Contrat d'objectifs. Présence prévue de B CASADO et M THOMAS à la réunion avec la région le 25 janvier.

Le courrier concernant la baisse de subvention au pôle espoir est envoyée.

- retrait démission C VIGIER : La démission n'ayant pas été actée par l'ancien bureau, celle-ci n'est pas active.
- Déterminer les représentants de la ligue à l'AG nationale : Présidente + 1 personne + 2 suppléants

B CASADO s'y rendra.
Aucune autre proposition.
La réservation des transports peut se faire de deux manières.
En autonomie : vous pouvez réserver dès à présent vos billets sur le site Air Corsica ou sur d'autres sites internet. Les tarifs sont pour l'heure raisonnables. Des offres spéciales sont régulièrement proposées, comme actuellement avec une vente privée.

Passer par la réservation proposée par la FFME et la ligue Corse : La Ligue Corse a obtenu des tarifs préférentiels pour des vols Air Corsica entre Paris/Marseille et Bastia (maximum 240€ pour un allerretour). Elle doit transmettre le nombre de passagers à la compagnie aérienne avant le 1er février, afin de bloquer les places.

Date des vols proposés:

Vols aller le vendredi 14 avril 2023

Vols retour le dimanche 16 avril 2023

Si cette option de réservation vous intéresse, merci de renseigner le formulaire suivant. Celui-ci reste ouvert jusqu'au 31 janvier (18h).

6.Point salariés

- Travail 6 jours consécutifs

salariés en contrat non cadre, décompte en heure : ce sont les contrats de Fabien et de Fanny.
Dans ce cas, la durée maximale absolue hebdomadaire est de 48 heures et elle peut être portée dans des circonstances exceptionnelles à 60 heures avec l'accord de l'inspecteur du travail.

Les durées journalières sont entre 10h et 12h pour les compétitions.

Dans ce cas, la notion des 6 jours consécutifs travaillés n'est pas prise en compte mais c'est la durée maximale hebdomadaire qui est prise en compte. En décomptant 10h/jour, la durée hebdomadaire est déjà dépassé à partir de 5 jours et elle explose le 6e jour (60 heures travaillés par semaine) et le 7e jour travaillés (70 heures travaillés par semaine). Pour l'ouverture d'une compétition,

Pour Fabien, les compétions imposent plusieurs fois par an des dépassements à la limite hebdomadaire des 48 heures, avec un dépassement à 79 heures la saison dernière (région diff du lundi 25 avril 2022 au dimanche 1er mai 2022).

salariés en contrat non cadre ou cadre décompte en forfait jour : ce sont les contrats d'Antonin, Tanguy, Julian, Raphaël et moi-même

C BELLISSENT que les salariés non cadres peuvent avoir leur temps de travail décompté en jour (AVENANT N O 123 DU 18 OCTOBRE 2017).

Dans le cas du décompte en forfait jour, il n'y a pas de limite du temps de travail journalier ni hebdomadaire.

Cependant:

- un repos quotidien de 11 heures doit être respecté.
- un repos hebdomadaire de 24 heures consécutives auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 heures doit être respecté. Cette règle impose donc de ne pas travailler plus de 6 jours consécutifs.

Les dépassements à la limite des 6 jours travaillés se font également plusieurs fois par an pour les salariés au forfait jour, cela dans le cadre de l'ouverture et l'organisation des compétitions et aussi des stages jeune : stages à Innsbruck (9 jours consécutifs) ou à Fontainebleau (8 jours consécutifs).

Limiter à 6 jours pour les salariés en forfait jour ou 48 heures hebdomadaires pour les salariés en forfait heures le temps de travail hebdomadaire et imposer un jour de repos sur l'ouverture, pendant la semaine, afin que le salarié assiste à la compétition le WE. Cela imposerait au salarié un trajet AR car les compétitions sont souvent loin du lieu d'habitation.

S BERGER se renseigne au niveau de la fédération.
Essayer de trouver la solution la – mauvaise. Demander à la fédération ce qui est conseillé.

- Stage jeunes : Contrôle de l'honorabilité obligatoire

La réglementation des ACM (accueil collectif de mineur) impose de déclarer des séjours à partir de 7 jeunes de moins de 18 ans.

Avec cette déclaration, les critères suivants doivent être entre autre respectés.

- Utiliser un logement aux normes (notamment incendie)
- Tracer la nourriture et respecter la chaîne du froid

- Protéger les jeunes mineurs en contrôlant l'honorabilité des encadrants. Il est à noter que les critères de contrôle ont été renforcés (voir documents en PJ) + mail ci-dessous en copie d'écran

Contexte et application à la ligue

Pour les premiers stages loisirs 50 futurs alpinistes (en 2010), une déclaration était faite Cette déclaration était rarement validée par la DDJS. Peu à peu, la déclaration des stages a été abandonnée.

Actuellement, voici le fonctionnement à la ligue:

- Sur les stages jeunes loisirs, deux stages de six jeunes sont montés pour éviter de faire une déclaration. Les logements sont souvent aux normes de l'ACM et il y a un contrôle de la nourriture car la demi-pension est utilisée.
- sur les stages de I'ERE escalade, les stages ne sont pas déclarés, les logements ne sont pas aux normes de l'ACM et il n'y a pas de contrôle de la nourriture.

Il n'y a pas non plus de contrôle de l'honorabilité des encadrants.

Mesures éventuelles à prendre

Comme évoqué, il y a deux types de stage et aussi deux modèles économiques.

Il faut prendre en considération que, dans le cas des stages de I'ERE, l'utilisation d [1] un logement aux normes de l'ACM est souvent compliqué en terme de lieu (voire impossible sauf à revoir les lieux de stage) et que le coût de ces logements est souvent incompatible avec les tarifs actuels.

Dans les deux types stage (loisir et ERE), le contrôle de l'honorabilité des encadrants est possible:

- Demande d'extrait de casier judiciaire B3 (@Fanny : j'ai vérifié suite à ton interrogation et l'extrait de casier judiciaire B3 indique les interdictions d'exercer une activité en lien avec les mineurs) - logiciel TAM (Téléprocédure des Accueils des Mineurs) et contrôle de la liste des cadres interdits

- Mécénat/ sponsoring

R Kervella et F Picq Ok pour travailler sur ce sujet avec les élus

7.Questions diverses

- -Déclaration bureau en préfecture

S BERGER indique que ce n'est pas nécessaire de le faire pour le bureau par intérim. A faire après l'AG

- Viso avec les présidents de CT

Date à déterminer

- Après clôture du comité directeur, F Brigand sollicite la parole : Elle lit une lettre dans laquelle elle demande une rupture conventionnelle de contrat.
B CASADO répond que cette demande sera étudiée et qu'une réponse lui sera apportée.
S BERGER souhaite répondre sur le positionnement de la fédération qui se doit de rester neutre sur la crise de gouvernance de la ligue mais reste présente pour apporter aide et conseil.

La Présidente

Le Secrétaire

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Tremplin Sport Formation – Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron

ANNEXE 1 : Présentation augmentation cotisation régionale 2023/2024

S'adapter au contexte économique actuel (inflation, baisse des subventions publiques)		Augmentation de 3 euros	Augmentation de 4 euros
Inflation (6% en 2022)	Coûts des inscriptions aux compétitions régionales d'escalade	Maintien	Maintien
	Coûts des inscriptions aux stages (Equipes Régionales Escalade et Ski-Alpinisme, stages multi-activités, 50 futurs alpinistes …)	Maintien	Maintien
	Maintien du pouvoir d'achat de nos salariés (augmentation salariale en %)	5 %	5 %
Baisse des subventions publiques	Prise en compte des baisses / suppressions de subventions (notamment celle à destination du Pôle Espoir)	OK	OK
Développer l'aide directe au club			
Organisation de compétitions	Mise à disposition de matériel spécifique (tablette juge, camescope, vidéoprojecteur, enrouleur vitesse, volume, imprimante, ampli, enceinte etc…)	OK	OK
	Mise à disposition d'ouvreurs (ouverture /réouverture de compétitions)	NON	OK
Développement global	Aide Coût des AMO sur les créations de SAE ou les améliorations de SAE existantes	Maintien	OK
	Aide à la professionnalisation (création de poste : Club et CT)	OK	OK
Développer les activités			
Ski-alpinisme	Soutien aux clubs organisateurs de compétitions en vue de développer un circuit régional.	NON	OK
	Politique d'implication des bénévoles et des clubs	NON	OK
	Soutien sportif et logistique à l'équipe régionale	OK	OK
	Poursuite du projet de création d'un pôle espoir	OK ?	OK ?
Escalade sportive	Amélioration de la performance sportive des jeunes compétiteurs au niveau national et international (Leviers = Equipe régionale et Pôle espoir).	NON	OK
	Développement et pérennisation du circuit régional des compétitions d'escalade	OK	OK
	Reprise des stages de vitesse équipe régionale	OK	OK
	Développement de la para-escalade	OK	OK
Falaise	Support des CT/Clubs investis dans la gestion des falaises (Appel à projet gestion de falaise)	NON	OK
Investir			
Améliorer la **communication** et la visibilité de la Ligue. Retour attendu : développement du mécénat/partenariat s'appuyant sur une communication solide et efficace.		OK	OK
Ouvrir dans les grandes SAE de la Région. Retour attendu = amélioration de la performance sportive des clubs, amélioration des supports d'entraînements des Equipes Régionales Escalade et du Pôle Espoir, amélioration de l'attractivité de nos clubs face aux offres privées (⇒ augmentation des licenciés).		NON	OK
Professionnaliser une partie de la **comptabilité**. Retour attendu : faciliter le travail des bénévoles et leur implication dans des décisions stratégiques		OK	OK
Achat de **matériel** spécifique compétition. Retour attendu : augmentation du nombre de compétiteurs (et donc du nombre de licenciés) par une amélioration de la qualité de nos compétitions		NON	OK

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

CROS AUVERGNE RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ANNEXE 2 : Budget prévisionnel

	REALISE au 31 DEC 2022	2022 BUDGET 2022			BUDGET 2023		
		CHARGES	PRODUITS	COUT	CHARGES	PRODUITS	COUT
COMMISSION COMPETITION - HN	**-41 967**	**-191 920**	**124 623**	**-67 297**	**-209 338**	**113 793**	**-95 545**
Com. Compétition Escalade	-20 312	-64 666	29 470	-35 196	-90 918	48 493	-42 425
Com. Compétition Ski-Alpinisme	1 885	-9 250	8 250	-1 000	-19 570	7 620	-11 950
Sous com. Haut Niveau	-23 539	-118 004	86 903	-31 101	-98 849	57 680	-41 169
COMMISSION LOISIR	**-11 959**	**-109 300**	**104 200**	**-5 100**	**-90 484**	**87 300**	**-3 184**
COMMISSION FORMATION	**-17 443**	**-83 700**	**79 700**	**-4 000**	**-78 581**	**70 160**	**-8 421**
Autres PRESTATIONS TECHNIQUES	**-25 440**	-53 235	25 800	-27 435	-48 000	34 738	-13 263
COMMISSION COMMUNICATION	**-9 359**	-11 740	0	-11 740	-7 851	0	-7 851
ADMINISTRATION	**102 686**	-40 928	156 500	115 572	-113 438	241 700	128 262
	-3 482	**-490 823**	**490 823**	**0**	**-547 691**	**547 691**	**0**

FFME LIGUE AURA
18/03/2023